

**Direction de l'Animation Territoriale
de l'Attractivité et des Contrats**
Service Attractivité et Développement Territorial

Monsieur Michel LEPRÉTRE
Président de Grand-Orly Seine Bièvre
Bâtiment Askia
11 avenue Henri Farman – BP 748
94398 ORLY AEROGARE Cedex

Évry-Courcouronnes, le **23 SEP. 2021**

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre du 5 mars 2021, j'ai le plaisir de vous faire connaître que le Conseil départemental de l'Essonne, conformément à l'article L132-11 du Code de l'urbanisme, souhaite être consulté dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de votre établissement public territorial.

En conséquence, je vous serais reconnaissant de me tenir régulièrement informé de l'état d'avancement de ce projet.

Par ailleurs, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les points d'attention du Département qui visent à nourrir, en amont, la réflexion menée dans le cadre de l'élaboration du diagnostic préalable à votre PLUi.

En outre, je vous saurai gré de prendre connaissance et d'intégrer, à votre document d'urbanisme, les données et informations suivantes.

Zéro artificialisation nette (ZAN)

Vous trouverez, en annexe, un zoom sur l'ambition départementale en matière de « ZAN ». Il s'avère, en effet, que le Conseil Départemental a adopté, le 14 décembre 2020, des orientations fortes en la matière.

Je vous confirme, par ailleurs, que l'Institut Paris-Région travaille actuellement, dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Département, sur la mise en place de données sur la politique « ZAN » en Essonne. Des données, issues de l'analyse de l'évolution et de la caractérisation de l'occupation des sols à l'échelle des territoires intercommunaux essonnais, pourront vous être transmises à l'issue de cette étude.

Le courrier doit être adressé
à Monsieur le Président
du Conseil départemental

Hôtel du Département
Boulevard de France
Évry-Courcouronnes
91012 Évry cedex

Tél. : 01 60 91 91 91
Fax : 01 60 91 91 77

Affaire suivie par : Miguel Figueiredo - DATA/SADT - Tél : 01.60.91.31.92

Sur cette thématique, il semble important que le futur PLUi aborde les questions relatives à la préservation des dernières enclaves agricoles et naturelles encore présentes sur les 6 communes essonniennes de l'établissement public territorial et fasse figurer, parmi les principaux enjeux, la nécessité d'économiser les sols en tant que ressource. En effet, la loi « *Climat et résilience* » comporte un volet non négligeable à ce sujet, à l'attention des collectivités locales.

Les alignements d'arbres

La majorité des alignements d'arbres du territoire d'étude se trouve en agglomération, hormis pour la RD 118, la RD 186A et une partie de la RN7. Les prescriptions pour la protection des arbres d'alignement, relativement méconnues, mériteraient d'apparaître dans les annexes du PLUi. Un document, proposé ci-après, résume les principaux enjeux à ce sujet.

Bâtiments départementaux

De façon générale, le Département souhaite que les différents règlements en vigueur, en matière de droit des sols, lorsqu'ils s'appliquent aux terrains et aux bâtiments départementaux, soient stabilisés. En cas d'évolution, le Département demande à ce que les futures règles ne soient pas davantage contraignantes. Le cas échéant, vos équipes sont invitées à prendre l'attache des services départementaux, le plus en amont possible. Un tableau, en annexe, permet de situer les différentes propriétés départementales en question.

Par ailleurs, je vous informe que le Département souhaite être associé à l'élaboration des réflexions concernant le quartier de Grand Vaux à Savigny-sur-Orge, notamment sur les questions de rénovation énergétique des bâtiments. En effet, le collège existant est susceptible d'être concerné à ce titre.

Contournement Sud d'Orly / Déviation de Paray-Vieille-Poste

Il vous est demandé de conserver, dans le futur règlement du PLUi, les modifications réglementaires relatives à la mise en compatibilité du PLU d'Athis-Mons dans le cadre du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique intitulée « *Contournement Sud d'Orly / Déviation de Paray-Vieille-Poste* ». L'autorisation explicite du projet de contournement Sud d'Orly à Athis-Mons, ainsi que l'autorisation des constructions et installations nécessaires à ce projet, devront être clairement mentionnées.

Il s'agit, en outre, de maintenir l'emplacement réservé n°1, dans le PLU de Paray-Vieille-Poste, ayant pour objet ce même projet pour une superficie de 49 289 m².

Projet d'un nouvel établissement d'enseignement du second degré

Grand-Orly Seine Bièvre doit accueillir l'un des huit nouveaux collèges prévus par les délibérations du Conseil départemental en date du 29 mai 2017, du 24 septembre 2018 et du 1^{er} juillet 2019.

Un terrain, situé à Viry-Châtillon (rue du Bellay - parcelles cadastrées section AE 7-9-8 et, potentiellement, celles cadastrées AE 33 et 31 réservées aux accès), constitue, pour votre structure intercommunale, le site préférentiel, négocié auprès du Ministère des Armées.

Aussi, le Département de l'Essonne souhaite que le règlement actuel et à venir permette et facilite la réalisation de ce futur collège innovant, accompagné d'une unité centrale de production.

Il est à noter que, même si le secteur Victor Basch à Viry-Chatillon, et la Cité de l'Air à Athis-Mons, prospectés pendant la phase initiale des recherches de sites, ne sont plus ciblés de façon privilégiée pour l'implantation dudit projet, je vous saurai gré, néanmoins, de bien vouloir associer le Département à l'évolution de leur réglementation en matière de droit des sols.

Projet d'intégration d'un centre de PMI au sein du projet NPRU à Savigny-sur-Orge

Le Département étudie actuellement la réimplantation du Centre de protection maternelle et infantile (CPMI) au sein du projet de Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPRU) sur la commune de Savigny-sur-Orge (réimplantation prévue à proximité de la crèche). Aussi, il conviendrait, sur ce site, de proposer des règles d'urbanisme facilitant la construction et l'aménagement d'équipements publics.

En cas de nécessité et en fonction de l'évolution des politiques et des dispositifs départementaux, des compléments d'information pourront vous être communiqués tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi, notamment à l'occasion des réunions de consultation des personnes publiques associées.

Collèges - effectifs scolaires

L'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre compte actuellement 11 collèges publics essonniers. Ils sont répartis entre 6 communes.

Le tableau, ci-dessous, détaille les effectifs par établissement à la rentrée 2020. Ces chiffres mériteraient de figurer dans le rapport de présentation.

A la rentrée 2020, 6 518 élèves ont été accueillis au sein de ces 11 établissements. Les tendances globales d'effectifs, pour les années à venir, sont à la hausse et la construction d'un douzième collège public est prévue sur le secteur « *Viry-Chatillon / Savigny-sur-Orge / Juvisy-sur-Orge* ».

Commune	Collège	Effectif
ATHIS-MONS	M.R. Delalande	716
ATHIS-MONS	W.A. Mozart	575
JUVISY	F. Buisson	624
MORANGIS	M. Vignaud	711
PARAY-VIEILLE-POSTE	P. de Ronsard	463
SAVIGNY-SUR-ORGE	P. Bert	512
SAVIGNY-SUR-ORGE	Les Gâtines	992
SAVIGNY-SUR-ORGE	J. Mermoz	360
VIRY-CHATILLON	F. Esclangon	482
VIRY-CHATILLON	Les Sablons	671
VIRY-CHATILLON	O. De Serres	412
Total		6 518

Source : DSDEN 91

Effectifs par établissement à la rentrée 2020

Enfin, je vous informe que les services du Département sont à votre disposition pour toute question complémentaire en lien avec les compétences propres de notre collectivité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le 1er Vice-président en charge des partenariats
avec les territoires, de l'enseignement supérieur,
de la recherche et des projets transversaux



Michel Bournat

Pièces jointes :

- Annexe relative aux propriétés départementales et aux règles d'occupation des sols ;
- Annexe relative à la protection des arbres d'alignement lors de travaux sur voirie ;
- Fiche « *mobilités et des services de transport* » ;
- Fiche « *infrastructures routières départementales* » ;
- Fiche « *ENS et PDIPR* » ;
- Fiche « *risques d'inondation* » ;
- Fiche « *risques sanitaires liés aux eaux stagnantes* » ;
- Fiche « *lutte contre l'artificialisation des sols* » ;
- Fiche « *développement durable* » ;
- Cartes des ENS pour l'ensemble des communes Essonniennes membres de Grand-Orly Seine Bièvre (6 cartes) ;
- Cartes extraites du PDIPR pour les communes Essonniennes concernées, membres de Grand-Orly Seine Bièvre (4 cartes).